

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS INSTAGRAM SPECTACLE PARENTHÈSE

Du 17/04/2023 au 30/04/2023

1/ Présentation de la société organisatrice

FREED OF LONDON PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 393 744 750 et dont le siège social est situé Paris organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 17/04/2023 au 30/04/2023 pour les personnes clientes ou non de FREED OF LONDON PARIS

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineur avec autorisation parentale et ayant accès à internet du 17/04/2023 au 30/04/2023. Sont exclus le personnel de la société ainsi que toute personne physique ayant contribué, à quelque titre que ce soit, à l'organisation du présent jeu.

2/ Durée

Du 17/04/2023 au 30/04/2023 exclusivement depuis la page Instagram FREED OF LONDON PARIS @freedoflondonparis

3/ Participation et principe du jeu

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat dans les conditions définies aux présentes.

Pour pouvoir participer à ce jeu, il suffit de :

- ✓ S'abonner aux comptes @le13emeart @isabellestanlowa @freedoflondonparis
- ✓ Commenter le post relatif en concours en taggant la personne avec laquelle vous aimeriez aller voir le spectacle PARENTHÈSE
- ✓ Partager en story le post, en taggant @le13emeart @isabellestanlowa @freedoflondonparis et les hashtags eventuels

4/ Choix du gagnant

Le gagnant des deux places sera déterminé par tirage au sort réalisé par FREED OF LONDON PARIS tiré au sort le 30/04/2023

5/ Désignation du ou de la gagnant(e)

La désignation du ou de la gagnant(e) aura lieu le 30/04/2023.

6/ Gains

Sont mis en jeu les gains suivants : 2 places en 1ere catégorie pour le spectacle PARENTHÈSE le 16 mai 2023 au Théâtre 13è Art

7/ Attribution du lot

La société FREED OF LONDON PARIS prendra contact avec le gagnant sur Instagram, par messagerie, par téléphone ou par mail selon les coordonnées renseignées sur le profil instagram du participant pour les informer officiellement de leur désignation.

La société FREED OF LONDON PARIS prendra contact avec le gagnant du jeu concours et leur fera parvenir par voie électronique ou postale leur lot (sous réserve que le gagnant ait bien communiqué la bonne adresse postale à la société FREED OF LONDON PARIS)

Une liste complémentaire sera établie et conservée par FREED OF LONDON PARIS en cas de renonciation ou de non réponse du gagnant avant le 08/05/2023.

Le lot offert au gagnant est nominatif et ne peut pas être attribué à d'autres personnes. Le gagnant devra obligatoirement présenter une pièce d'identité. La valeur financière du lot est estimée à 98€ pour les deux places.

Le lot ne comprend pas les charges d'acheminement. FREED OF LONDON PARIS ne saurait être tenu pour responsable de tout problème qui surviendrait après réception d'aucun des lots, qui ne bénéficieront pas de garantie.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni échangés, ni remboursés.

De par leur participation au jeu, les participants gagnants et non gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les noms, prénoms et photos prises lors des événements liés au jeu concours dans toute opération promotionnelle, publicitaire et publicitaire promotionnelle liée au présent jeu concours, sans que cela puisse leur conférer un droit de rémunération ou autre avantage.

8/ Limitation des responsabilités

La participation au jeu concours implique l'acceptation dudit règlement : FREED OF LONDON PARIS se réserve le droit de ne pas attribuer les lots ou d'annuler le jeu en cas de fraude sous quelque forme que ce soit.

Toute fraude entraînera l'élimination du participant concerné du jeu concours.

9/ Cas de force majeure – réserves de prolongation

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent ou si les circonstances l'exigeaient ; de ce fait, sa responsabilité ne saurait être engagée.

10/ Interprétation

La participation à ce jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Toutes difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées par la société organisatrice.

11/ Règlement

Le règlement est disponible sur le site de FREED OF LONDON PARIS: freedoflondon.fr Il est disponible et adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

Les frais de timbres au tarif lent en vigueur peuvent être remboursés sur simple demande.

12/ Réclamation

Toute réclamation pouvant intervenir du fait de l'interprétation des termes du présent règlement devra être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours après la date de clôture de participation prévue le 30/04/2023 soit au plus tard le 30/05/2023

Au-delà de cette date, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

13/ Loi Informatique et Liberté

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et libertés n°78 -17 du 06 janvier 1978. Tous les participants du jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données les concernant, et peuvent s'opposer pour motif légitime au traitement informatique de leurs données en écrivant à FREED OF LONDON PARIS 12 rue de Clichy 75009 Paris. L'exercice de ce droit se fera auprès du dirigeant de la société.